



Commission Nationale
de l'Informatique et des Libertés

Le Président

PROFESSEUR NICHOLAS MOORE
DEPARTEMENT DE PHARMACOLOGIE
UNIVERSITE V SEGALEN BORDEAUX 2
146 RUE LEO SAIGNAT
33076 – BORDEAUX CEDEX

Paris, le

16 MARS 2006

N/Réf. : AT/CPZ/SV/JB/FH/AR061073

Instruction du Dossier :
Fatima Hamdi

Objet : NOTIFICATION D'AUTORISATION

DEMANDE D'AUTORISATION N° 906042

A rappeler dans toute correspondance

Professeur,

Vous avez saisi le 3 février 2006 la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés d'une demande d'autorisation relative à un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité :

**EOLE ETUDE OBSERVATIONNELLE DE SUIVI LONG TERME DU POST
INFARCTUS DU MYOCARDE
ACCES AUX CAUSES MEDICALES DE DECES**

Cette étude s'inscrit dans le cadre des dispositions du décret n°98-37 du 16 janvier 1998 autorisant l'accès au statut vital et aux causes de décès des personnes inscrites au répertoire national d'identification des personnes physiques.

Conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 54 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la mise en œuvre de ce traitement est autorisée.

Par ailleurs, il conviendrait de corriger dans la lettre d'information et sur les questionnaires de recueil des données la référence aux articles de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il s'agit de mentionner les articles 39 et 40 de la loi au lieu de l'article 34.

Je vous prie, Professeur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

SIGNATURE

Alex TÜRK